

---

Jour de séance 40

le mardi 25 avril 2017

13 h

Prière.

M<sup>me</sup> Dubé demande le consentement unanime de la Chambre pour prolonger de 15 minutes la période des questions orales. Le consentement est refusé.

---

Après les questions orales, le président de la Chambre demande au chef de l'opposition de se garder d'insinuer qu'un parlementaire s'est livré à des activités illégales.

---

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 31.)

---

M. LePage, du Comité permanent de la politique économique, présente le septième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 25 avril 2017

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son septième rapport.

Le comité se réunit les 29, 30 et 31 mars ainsi que les 13, 18, 19, 20 et 21 avril 2017 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 30, *Loi modifiant la Loi sur le mariage ;*
- 32, *Loi modifiant la Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres ;*
- 37, *Loi concernant la Loi sur le changement de nom et la Loi sur les statistiques de l'état civil ;*
- 39, *Loi concernant l'ouverture des dossiers d'adoption scellés ;*
- 42, *Loi concernant la protection des animaux ;*
- 46, *Loi concernant la gouvernance locale et l'urbanisme ;*
- 48, *Loi concernant la « Loi d'Ellen » ;*
- 49, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille ;*
- 51, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne ;*
- 54, *Loi modifiant la Loi sur les agences de recouvrement ;*

---

55, *Loi sur les services d'évaluation du crédit.*

Le comité étudie aussi les projets de loi suivants, qu'il approuve avec certains amendements :

- 44, *Loi sur la gouvernance locale ;*
- 45, *Loi sur l'urbanisme ;*
- 53, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics ;*
- 56, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,  
(signature)  
Gilles LePage, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. Roussel, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 25 avril 2017

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son premier rapport de la session.

Le comité se réunit le 11 avril 2017 à la Chambre du Conseil législatif et étudie les projets de loi suivants, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

- 43, *Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés de la cité de Moncton ;*
- 50, *Loi modifiant la Loi de 2003 sur l'Église anglicane ;*
- 63, *Loi modifiant la Loi relative à l'Association des designers d'intérieur immatriculés du Nouveau-Brunswick ;*
- 64, *Loi régissant la profession de conseiller et de conseillère thérapeute agréé ;*
- 65, *Loi sur les psychologues.*

Le comité étudie aussi le projet de loi 38, *Loi modifiant la Loi constituant l'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par le député de Restigouche-Chaleur, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,  
(signature)  
Wilfred Roussel, député

La motion d'adoption du rapport du comité, mise aux voix, est adoptée.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Boudreau :  
66, *Loi concernant la Loi sur le financement de l'activité politique.*

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 26 avril 2017, la deuxième lecture du projet de loi 66 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, sur autorisation, la deuxième lecture du projet de loi 10 soit appelée, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 31, 57, 58, 59, 62 et 60 sera appelée.

Il est unanimement convenu que la deuxième lecture du projet de loi 10 soit appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Albert, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 10 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et, sur consentement unanime, il

est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 31 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 57, *Loi concernant la recherche*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 57 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 57, *Loi concernant la recherche*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 58, *Loi concernant la Loi sur l'éducation et la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 58 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 58, *Loi concernant la Loi sur l'éducation et la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 59, *Loi modifiant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, il s'élève un débat.

---

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> LeBlanc assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 59 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 59, *Loi modifiant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 62, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 62 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 62, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 60, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h 10.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

**Rapports annuels**

|                                                                  |                   |
|------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Bureau du vérificateur général, plan<br>d'activités de 2017-2018 | (5 avril 2017) ;  |
| Commission des droits de la personne,<br>2015-2016               | (10 avril 2017) ; |
| contrôleur du financement politique, 2014                        | (10 avril 2017) ; |
| Société des loteries et des jeux, 2014-2015                      | (13 avril 2017) ; |

**Autre rapport**

*Rapport d'évaluation du plan sur les langues  
officielles : Le bilinguisme officiel : une  
valeur fondamentale : Évaluation de la  
première année, Janvier 2017*

(19 avril 2017) ;

**Motion**

documents demandés dans l'avis de motion 24

(13 avril 2017) ;

**Pétitions**réponses aux pétitions 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18,  
19, 20, 21, 22 et 25

(31 mars 2017) ;

réponses aux pétitions 7, 23, 26, 27, 28, 29 et 30

(7 avril 2017) ;

réponse à la pétition 24

(12 avril 2017).